

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « **SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF** ». A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- **Intégration de critères extra financiers** :

Le Fonds intégrera désormais des critères extra financiers dans sa stratégie d'investissement. La stratégie d'investissement consistera à :

- Pour 50 % minimum de l'actif net, sélectionner des OPC classés article 9, ou 8 SFDR présentant un taux d'alignement à des caractéristiques extra financières supérieur à 70% de leur actif net ;
- Pour 50 % maximum de l'actif net, sélectionner des OPC classés article 6 SFDR et/ou article 8 SFDR ayant un taux d'alignement à des caractéristiques extra financières inférieur à 70% de leur actif net ;

- **Changement de classification SFDR** :

Le Fonds passera d'une classification article 6 à article 8 SFDR.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et entreront en vigueur à compter du **25/03/2025**, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com